

Le 3 juin 2025

Objet : transports scolaires

Madame, Monsieur,

Île-de-France Mobilités, Autorité Organisatrice du Transport Scolaire, présidée par la Région Ile-de-France, définit les conditions générales d'exploitation, crée les titres de transport et fixe les tarifs applicables aux usagers, notamment en ce qui concerne les Circuits Spéciaux Scolaires (pour les trajets non desservis par des lignes régulières).

En vue de la rentrée prochaine, les inscriptions en ligne seront ouvertes à compter du 12 juin sur la plate-forme dédiée : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/la-carte-scolr#Souscrire> , et le règlement devra se faire en ligne.

Pour une inscription papier, le formulaire sera disponible fin juin et devra être renvoyé avec le chèque par courrier à IDF Mobilités à Versailles au 7, rue des Chantiers. Le paiement en espèces pourra se faire uniquement avec l'appoint , à l'adresse ci-dessus, du lundi au jeudi de 14h à 16h30.

Si vous avez besoin d'une aide pour accéder au site, vous pouvez venir à l'Espace Jeunes (1 place de l'Eglise – ancienne mairie, Les Essarts-le-Roi) de 9H30 à 12h du lundi au vendredi, rencontrer Monsieur Maury, interlocuteur transport scolaire.

Une fois la somme réglée sur le site IDF Mobilités pour l'achat de la Carte Scol'R, nous vous invitons à déposer à l'Espace Jeunes votre facture acquittée et votre RIB, en vue de demander la subvention communale.

La Commune des Essarts-le-Roi continuera, en 2025/2026, à prendre en charge les cartes Scol'R à hauteur de :

- 24,80 € pour les élèves de maternelle et élémentaire
- 134,25 € pour les collégiens et lycéens

Les familles en difficulté pourront se rapprocher de notre CCAS pour étudier toute aide éventuelle.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire à l'assurance de notre considération.

le Maire,



Ismael NEHLIL

